

## **Orientations 2026 du Cnis**

*Projet soumis au Conseil du Cnis pour discussion en Assemblée plénière*

### **Préambule**

Le Cnis est attaché à une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la pertinence et de la transparence de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

Après une année de dialogue et de concertation qui a abouti à un [programme de moyen terme 2024-2028](#) adopté par le Conseil en janvier 2024, le Cnis propose chaque année des orientations générales à partir de ce programme, en lien avec le suivi réalisé par les commissions thématiques dans le cadre du programme de moyen terme. A ces grandes orientations peuvent toutefois s'ajouter des thématiques nouvelles dont les commissions pourront se saisir au cours de l'année. De même, le Bureau du Cnis pourra aborder le suivi de certaines de ses recommandations, comme par exemple sur les besoins sociaux en matière de statistiques de santé qui ont été abordés en 2024.

Le Conseil est invité à débattre et se prononcer sur ces orientations, sachant que le Cnis reste ouvert à élargir son programme à d'autres priorités pour éclairer les transformations à l'œuvre dans l'économie et la société.

## **Orientation 1 : Enrichir les travaux liés aux enjeux du vieillissement de la population**

*Références : Avis n°7 du moyen terme de la commission Démographie et questions sociales, n°2 de Emploi, qualification et revenus du travail, n°2 de Services publics et services aux publics, n°7 d'Entreprises et stratégies de marché, n°6 et 7 de Territoires*

Suivre le parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques, observer leurs conditions de vie et l'adaptation de la société au vieillissement de la population et, plus en amont, mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et suivent l'âge de la retraite sont autant d'objectifs que s'est donné le Cnis dans sa feuille de route 2024-2028.

Lors de l'assemblée plénière de février 2025, les représentants de l'Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) ont souligné la pertinence de ces objectifs, en présentant leurs travaux sur le vieillissement de la population et les besoins en statistique en appui à la décision publique qu'ils ont fait émerger. Cette problématique concernant plusieurs commissions, Bertrand du Marais avait conclu qu'il était nécessaire de réfléchir à l'ouverture d'un grand chantier horizontal sur ce thème. Le Bureau de décembre a confirmé la pertinence de ce choix en demandant d'élargir la problématique aux enjeux liés à la baisse de la natalité et la compréhension des impacts de ce phénomène.

C'est tout au long de l'année 2026 que les commissions concernées travailleront sur ces questions, en faisant le point sur les sources de données existantes, notamment celles permettant des comparaisons internationales, et sur le calendrier des projets de mise en place de cohortes, ou encore l'élargissement du champ d'enquêtes aux personnes âgées en institution. Elles identifieront, le cas échéant, de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour être en mesure de fournir un diagnostic complet sur ces sujets.

Par ailleurs, le Haut commissariat à la stratégie et au plan a lancé un exercice prospectif, « Penser l'avenir du pays dans dix ans, dans une génération », qui comprend un axe démographique, dont les résultats sont annoncés pour l'été 2026. Au-delà du calendrier indiqué ci-dessous, le Cnis pourra se saisir de ce travail pour initier une réflexion sur les besoins de données issues de la statistique publique pour alimenter cette question.

### *Calendrier*

*Mercredi 18 mars à 14h30 – Commission Services publics et services aux publics : Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques (Avis 2)*

*Jeudi 28 mai à 9h30 -Commission Emploi, qualification et revenus du travail : Emploi des seniors et passage de l'activité à la retraite (Avis 2)*

*Jeudi 4 juin 2026 14h30 - Commission Démographie et questions sociales : Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement (Avis 7) et Faire progresser la connaissance des proches aidants et de leur contribution à l'accompagnement des personnes vulnérables (Avis 9)*

## **Orientation 2 : Consulter pour examiner la pertinence de nouveaux indicateurs**

*Références : Avis n°4 du moyen terme de la commission Démographie et questions sociales*

### 2.1 Les indicateurs de richesses monétaires et non monétaires des ménages

Si la statistique publique offrait déjà une mesure du revenu et du patrimoine détenus par les ménages et une appréhension des inégalités au sein de la population, ces travaux sont désormais complétés par ceux sur les nouveaux comptes annuels dits distributionnels, qu'il s'agisse des revenus ou des actifs et par ceux sur les caractéristiques des ménages cumulant un haut patrimoine et un haut niveau de vie (publiés le 20 novembre 2025). Les foyers cumulant revenus et patrimoines très élevés

correspondent largement à l'appréciation statistique et à la perception par l'opinion d'une situation de richesse (exprimée dans les baromètres et enquêtes), par opposition directe à celle de pauvreté. Cependant, il apparaît encore difficile de déterminer un indicateur et un seuil évident parmi l'ensemble des foyers qui marqueraient l'entrée dans cette situation d'aisance particulièrement marquée en termes de conditions de vie et notamment de logement, de consommation et d'équipement en biens divers.

Les échanges en commission *Démographie et questions sociales* de novembre 2025 ont toutefois confirmé les attentes de plusieurs parties prenantes, déjà exprimées lors des travaux de préparation et d'adoption du programme de moyen terme du Cnis pour 2024–2028 (*avis n°4 de la commission Démographie et questions sociales*). Il s'agirait de pouvoir identifier des indicateurs pertinents pour qualifier les situations de richesses monétaires et non monétaires, comme cela existe en matière de pauvreté.

A cette fin, la commission a proposé que soit tenu au premier semestre 2026, sous l'égide du Cnis, un atelier méthodologique ouvert à toutes les parties concernées afin d'examiner la pertinence des mesures et indicateurs existants en France et dans d'autres pays, et ceux qui pourraient être développés à terme.

## 2.2 La problématique des données statistiques relatives à la commande publique

Contrairement au projet précédent, il s'agirait d'ouvrir un nouveau chantier quasi inexploré à ce jour par la statistique publique, mais souhaité par plusieurs acteurs, et notamment par le Rapport du 8 juillet 2025 de la Commission d'enquête du Sénat « sur les coûts et les modalités effectifs de la commande publique et la mesure de leur effet d'entraînement sur l'économie française ». La comptabilité nationale rend compte des dépenses des administrations publiques, par produit (services principalement marchands et services principalement non marchands) et par fonction (services généraux, défense, affaires économiques, protection de l'environnement, logements, santé, loisirs, enseignement, protection sociale), mais elle ne distingue pas les services rendus en régie de ceux sous-traités. De son côté, l'Observatoire économique de la commande publique (OEC) constitue une instance de concertation et d'échanges d'informations entre les différents acteurs de la commande publique (opérateurs économiques, pouvoirs adjudicateurs, etc.) et contribue à la diffusion des bonnes pratiques. Il est également en charge du recensement et de l'analyse économique des contrats de la commande publique et a pour objectif de connaître, analyser et diffuser les données chiffrées de la commande publique en France, et notamment l'évolution de l'accès des TPE/PME aux contrats publics. Au-delà de ces données et analyses, il s'agirait d'établir un état des lieux complet et de proposer des recommandations afin d'être en mesure de quantifier les problématiques soulevées par la commande publique.

Ce thème pourrait être abordé sous la forme d'un groupe de travail à lancer dans le courant du second semestre 2026.

### **Orientation 3 : Définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)**

*Références : Avis n°10 du moyen terme de la commission Services publics et services aux publics*

Depuis 2018, à plusieurs reprises, la commission « services publics et services aux publics » du Cnis s'est interrogée sur le rôle de la statistique publique dans la mesure de la qualité des services publics du point de vue des usagers. Ce champ n'ayant pas encore été investi, le programme de moyen terme actuel (MT 2024–2028) rappelle le besoin d'y travailler dans l'avis suivant : « Le conseil prend acte de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données ou baromètres sur la qualité des services publics. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que la statistique publique s'empare de cette question pour clarifier les concepts et identifier les indicateurs adaptés. Le conseil encourage la mise en place d'une large concertation autour de ce sujet. »

Courant 2025, l'Insee a de son côté expertisé la faisabilité et le coût d'une enquête sur la qualité perçue des services publics. Au vu des résultats de son analyse, l'Insee a conclu que la réflexion engagée mérite de se prolonger au sein d'un groupe de travail sur la définition d'indicateurs de qualité des services publics piloté par le CNIS.

Il est donc proposé de commencer à travailler sur l'avis du moyen terme du Cnis par le lancement d'un groupe de travail.

#### **Orientation 4 : Renforcer le rôle du Cnis dans la promotion de la statistique publique**

*Référence : Avis général n°11 du moyen terme du Cnis 2024-2028*

Pour mieux faire connaître la richesse, la qualité et la spécificité des statistiques publiques, le Conseil se propose de nouer des relations avec le milieu des influenceurs et des décodeurs, ainsi qu'avec les Think Tank, par exemple dans le cadre de réunions du Bureau. L'enjeu est d'élargir le champ de la « conversation démocratique » sur la statistique publique, de telle sorte que celle-ci soit identifiée comme l'antidote aux informations fallacieuses (*'Fake news'*) sur les sujets relevant de son champ, en particulier la quantification des phénomènes démographiques, environnementaux, économiques et sociaux.

Il convient d'être vigilant au maintien de cette qualité et de cette spécificité des statistiques publiques, produites selon des règles de transparence et d'indépendance. Si le Cnis veille essentiellement au respect de la transparence et de la pertinence de la production statistique publique, l'Autorité de la statistique publique (ASP) veille à l'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques. Elle assure également une vigilance quant au respect des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites, en référence aux recommandations européennes en matière de bonnes pratiques statistiques. Le 19 juin 2026, l'ASP et le Cnis organisent ainsi conjointement un colloque international sur le thème de 'l'indépendance de la statistique publique pour répondre aux besoins de la société'.

Par ailleurs, pour mieux communiquer avec les utilisateurs de la statistique publique, le Cnis ouvrira au printemps 2026 son nouveau site internet. D'une part, les travaux des commissions thématiques, des groupes de travail et des colloques seront davantage mis en valeur, grâce à un design plus moderne. Une rubrique spécifique sera consacrée aux appariements, à la fois pour en décrire les grands principes et les usages et pour diffuser la liste des appariements réalisés chaque année au sein du SSP, avec une description succincte de leurs principales caractéristiques<sup>1</sup>. D'autre part, le site rénové du Cnis permettra aux visiteurs de faire part, en ligne, de leur avis sur les projets d'opportunité d'opérations statistiques et de faire ainsi remonter leurs attentes en amont des commissions.

Le Cnis continuera par ailleurs à encourager les producteurs de données statistiques, dès lors qu'ils soumettent une enquête pour avis d'opportunité, ou qu'ils présentent les résultats de leurs travaux statistiques, à mettre à disposition des chercheurs leurs bases de données, que ce soit au CASD ou sur le site Quetelet-Progedo. Cette démarche d'ouverture de l'accès pour la recherche est indispensable afin de démultiplier les usages - et donc la valeur - des statistiques publiques.

---

1 Les appariements sont des opérations qui permettent de créer des statistiques mixtes en combinant par exemple des données d'enquêtes et des données administratives, ou en combinant des données administratives issues de sources différentes. Ces opérations permettent notamment de répondre à la demande de décrire finement des populations, d'étudier des trajectoires, d'évaluer les politiques publiques. la réponse à ces attentes. ([Voir le cadre des appariements](#) validé par le Bureau de juin 2025, en ligne sur le site).